

L'IA sonnera-t-elle le glas du travail humain ?

La question de l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur le monde du travail déchaîne les passions : certains craignent - parfois à juste titre - une destruction massive d'emplois dans les années à venir du fait de l'émergence de l'IA. D'autres se montrent beaucoup plus modérés, et anticipent plutôt une évolution de nos modes de travail, par l'adaptation et la redéfinition de certains métiers, et la création de nouvelles débouchées. Qu'en est-il en réalité ?

« L'histoire nous enseigne que les précédentes transitions ne se sont pas faites sans encombre »[\[1\]](#).

Certes, l'invention de l'imprimerie par GUTENBERG au XV^{ème} siècle, dont on fête cette année le 550^{ème} anniversaire de la disparition, a précipité, malgré la lutte acharnée menée par les maîtres écrivains enlumineurs réunis en corporation, la fin du métier de copiste[\[2\]](#). De même, la révolution industrielle, initiée au XVIII^{ème} siècle, a entraîné la disparition de certains métiers, comme celui de canut[\[3\]](#).

Néanmoins, l'invention de l'imprimerie par GUTENBERG a également permis la création du métier de typographe. La révolution industrielle, « *grappe d'innovations* »[\[4\]](#), est incontestablement à l'origine de nouveaux modes de travail (exemple : le fordisme[\[5\]](#)) et, corrélativement, de nombreux nouveaux métiers. SCHUMPETER écrit ainsi : « *Le processus de mutation industrielle qui révolutionne continuellement de l'intérieur la structure économique **détruit continuellement ses éléments vieillissés et crée continuellement des éléments neufs**. C'est un processus de **destruction créatrice**. C'est la donnée fondamentale du capitalisme et toute entreprise doit s'y adapter* »[\[6\]](#).

Ce processus de « *destruction créatrice* »[\[7\]](#) devrait vraisemblablement s'appliquer une nouvelle fois avec l'avènement de l'IA, qui devrait nécessiter la création de nouvelles fonctions notamment autour de la supervision et de la maintenance de ses systèmes.

Par ailleurs, n'en déplaise aux alarmistes et autres oiseaux de mauvais augure, de nombreuses études révèlent que moins de 10% des emplois seraient réellement menacés de disparaître : selon une étude réalisée récemment par le cabinet de conseil McKinsey, moins de 5% des postes seraient susceptibles d'être

intégralement automatisés, et près de 60% des emplois pourraient être partiellement automatisés, à hauteur de 30% des tâches qui les composent^[8].

D’où la nécessité aujourd’hui de redéfinir certains métiers, et de **repenser la formation des travailleurs** : Cédric VILLANI prône ainsi « *une adaptation de l’offre de formation initiale préparant aux métiers traditionnels impactés par l’IA, et la création de parcours correspondant à de nouveaux métiers introduits par l’IA* », l’offre de formation continue devant elle aussi « *évoluer et s’élargir pour permettre aux citoyens des reconversions, des mises à niveaux, ou l’invention de nouvelles activités, au rythme des innovations découlant de l’IA* »^[9].

Il faut donc **repenser non seulement le fond**, le contenu, en créant de nouvelles formations liées à l’IA, et ainsi « *multiplier par trois le nombre de personnes formées en IA, à horizon trois ans* »^[10], **mais également la forme**, en développant davantage la créativité, les tâches automatisables ayant vocation à être intégralement déléguées aux machines.

En définitive, il est indéniable que l’IA est amenée à nous remplacer dans de nombreux domaines, à commencer par ceux qui relèvent de tâches automatisables. Inutile de tenter de rivaliser : l’IA fera toujours mieux que nous.

Mais ces domaines sont restreints, tout simplement parce que **l’intelligence ne se limite pas**, comme l’explique très justement Jean-Gabriel GANASCIA^[11], à **des capacités de calcul ou de stockage d’informations décuplées**. D’autres auteurs, plus ou moins controversés, abondent dans ce sens : Howard GARDNER, à l’origine de la théorie des intelligences multiples, Antonio DAMASIO^[12], qui estime que raison et émotion iraient de pair, et bien d’autres.

Il s’avère donc aujourd’hui nécessaire de « *développer les moyens d’une complémentarité riche entre le travail humain et l’activité de la machine* »^[13].

[1] *Rapport sur l’intelligence artificielle*, Cédric VILLANI, 2018.

[2] Personne qui copiait les manuscrits, avant l’invention de l’imprimerie. Ce métier était initialement exercé par des moines.

[3] Tisserand lyonnais.

[4] *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Joseph SCHUMPETER, 1942.

[5] Standardisation de la production et travail à la chaîne (cf. notamment *Les Temps Modernes*, Charlie CHAPLIN, 1936).

[6] Cf. note 4.

[7] Cf. note 4.

[8] *Four fundamentals of workplace automation*, McKinsey Quarterly, 2015.

[9] Cf. note 1.

[10] Cf. note 1.

[11] *Le Mythe de la Singularité*, Jean-Gabriel GANASCIA, 2017.

[12] *L'Erreur de Descartes*, Antonio DAMASIO, 1994.

[13] Cf. note 1.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.